Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission

1991-92 Estimates

Part III

Expenditure Plan

91-03432/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1991

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1992-III-84
ISBN 0-660-56357-6

1991-92 Estimates

Part III

Royal Canadian Mounted Police
Public Complaints Commission

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

The Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program, including a description, information on its background, objectives and planning perspective, and performance information that forms the basis for the resources requested. Section II gives further information on costs and resources, together with special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This format provides continuity with other Estimates documents and helps in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. Cross-references throughout the document allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 4
B. Use of 1989-90 Authorities 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92 6
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 6
B. Recent Performance 7
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 7
C. Background 8
   1. Introduction 8
   2. Mandate 8
   3. Program Objective 8
   4. Program Description 8
   5. Program Organization for Delivery 9
D. Planning Perspective 10
   1. External Factors Influencing the Program 10
E. Program Performance Information 10
   1. Number of Complaints 11
   2. Plans for 1991-92 11
   3. Performance for 1990-91 12
   4. Performance for 1989-90 13

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources 14
   1. Financial Requirements by Object 14
   2. Personnel Requirements 15
   3. Net Cost of Program 16
B. Index 17

Spending Authorities

A. Authorities for 1991-92 — Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote (thousands of dollars)		**1991-92 Main Estimates**	1990-91 Main Estimates
	Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission		
40	Program expenditures	**3,658**	3,633
(S)	Contributions to employee benefit plans	**244**	233
	Total Agency	**3,902**	3,866

Votes — Wording and Amounts

Vote (dollars)		**1991-92 Main Estimates**
	Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	
40	Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission Program Expenditures	**3,658,000**

Program by Activity

(thousands of dollars)	1991-92 Main Estimates				
	Authorized person-years*	Budgetary			1990-91 Main Estimates
		Operating	Capital	**Total**	
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission	26	3,822	80	**3,902**	3,866
1990-91 Authorized person-years	26				

*See figure 6, page 15, for additional information on person-years.

B. Use of 1989-90 Authorities — Volume II of the Public Accounts

Vote (dollars)	Main Estimates	Total Available for use	**Actual use**
Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission			
40 Program Expenditures	2,876,000	2,876,000	**2,854,000**
(S) Contributions to employee benefit plans	160,000	160,000	**160,000**
Total Program — Budgetary	3,036,000	3,036,000	**3,014,000**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1991-92

1. Highlights

The Royal Canadian Mounted Police Public Complaints Commission, established in 1988, provides the public with access to an independent review of complaints about the conduct of the RCMP and its members.

The Commission has planned six main activities for 1991-92:

- resolving complaints more quickly by streamlining procedures and reducing paperwork;
- improving our communications with the public, and producing pamphlets in Native languages;
- opening a regional office to serve the Atlantic provinces;
- publishing the Chairman's third *Annual Report* for 1990-91;
- improving our working relationship with the RCMP; and
- continuing to develop our contacts and co-operation with provincial authorities responsible for the administration of justice.

See pages 11 and 12 for more details about these projects.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements for 1991-92

(thousands of dollars)		**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Change
Continuing work of the RCMP Public Complaints Commission		**3,902**	3,866	36
Person-years*:	Controlled by Treasury Board	**26**	26	—
	Other	**2**	2	—
		28	28	—

*See figure 6, page 15 for more information on person-years.

Explanation of Change in Financial Requirements: The change is an increase of less than 1% over 1990-91. This includes a reduction of $40,000 in Transportation and Communications. The Commission was able to make this reduction as a result of the opening of the Prairies and Northwest Territories regional office in Edmonton.

B. Recent Performance

1. Highlights

Highlights of the program's performance for 1989-90 included:

- announcing the decision to hold six public hearings;
- developing draft rules of procedure for holding hearings;
- developing an automated information system for tracking complaints;
- developing a communications strategy;
- opening a regional office in Vancouver in May 1989 to serve British Columbia and the Yukon;
- submitting the Chairman's first *Annual Report* for 1988-89 for tabling in the two Houses of Parliament;
- holding a seminar in November 1989 attended by representatives of provincial police commissions and others;
- holding the second annual meeting of members of the Commission in Ottawa; and
- starting research on the use of force by and against police officers, and starting a comparison of the oversight of law-enforcement legislation in Canada.

See page 13 for more details about these highlights.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: Financial Results for 1989-90

(thousands of dollars)	1989-90		
	Actual	Main Estimates	**Change**
Total Program	3,012	3,036	**(24)**
Person-years*: Controlled by Treasury Board	15	18	**(3)**
Other	2	2	—
	17	20	**(3)**

*See figure 6, page 15 for more information on person-years.

C. Background

1. Introduction

The RCMP Public Complaints Commission is an independent administrative body. It receives and reviews complaints made by the public about the conduct of members of the RCMP in the performance of their duties, conducts investigations, institutes public hearings by members of the Commission, and prepares reports setting out findings and recommendations to the Solicitor General of Canada and the Commissioner of the RCMP.

Each province and territory that contracts with the RCMP for policing services is represented on the Commission by a member for that jurisdiction. The provincial or territorial minister responsible for policing in each contracting jurisdiction must be consulted before the appointment of such a Commission member. No member of the RCMP may be appointed.

The Commission keeps the general public informed of its role and work by distributing brochures, publicizing its toll-free telephone number, issuing public reports, and maintaining regional offices for British Columbia and the Yukon and for the Prairie Provinces and Northwest Territories. Our *Annual Report* includes details about the Commission's activities and the findings and recommendations of the Chairman and the Commission; it is tabled in both Houses of Parliament and we make it available to the public.

2. Mandate

The Commission is a review body established by amendments to the *Royal Canadian Mounted Police Act*, 1986. Part VI provides for the appointment of the Chairman, Vice-Chairman and members of the Commission. It also sets out the duties and powers of the Commission to make rules and produce an annual report. Part VII of the Act provides for the operation of the Commission in receiving, reviewing and enquiring into complaints concerning the conduct of members of the RCMP in the performance of their duties or functions.

Order in Council P.C. 1986-2904 designates the Commission as a department for the purposes of the *Financial Administration Act* and the *Public Service Employment Act*.

3. Program Objective

The purpose of the Commission is to provide the public with an opportunity to make complaints regarding the conduct of members of the RCMP in the performance of their duties, and to have the complaints examined by an external body in an independent and impartial manner.

4. Program Description

The RCMP Public Complaints Commission is an impartial and independent body that receives and examines complaints brought before it. The Commission may conduct investigations, hold public hearings, summon witnesses, administer oaths, accept such evidence as it sees fit, and make findings and recommendations.

The Chairman of the Commission may also initiate complaints when satisfied that there are reasonable grounds to do so, and conduct investigations in the public interest whether or not the RCMP has investigated, reported on, or otherwise dealt with the complaints. The Chairman submits an *Annual Report* to the Solicitor General setting out the activities, findings and recommendations of the Commission, for tabling before each House of Parliament.

5. Program Organization for Delivery

Organization Structure: The Commission consists of a full-time Chairman and full-time Vice-Chairman, part-time members for each contracting province and territory, and not more than three other part-time members. All are appointed by the Governor in Council. Each part-time member may have an alternate, who is similarly a Governor-in-Council appointee. The main function of members is to conduct hearings to which they have been assigned by the Chairman.

The Chairman is the chief executive officer of the Commission, and may delegate the Chairman's statutory powers, duties and functions to the Vice-Chairman.

Figure 3 shows the Commission's organizational structure, including the two regional offices. Each regional office is staffed by a regional director, complaints officers and support personnel.

Activity Structure: The Commission has one activity, which is identical to the Program. This activity involves three principal functions: complaints handling, public information and administration.

Figure 3: Organizational Structure, as of 1 January 1991

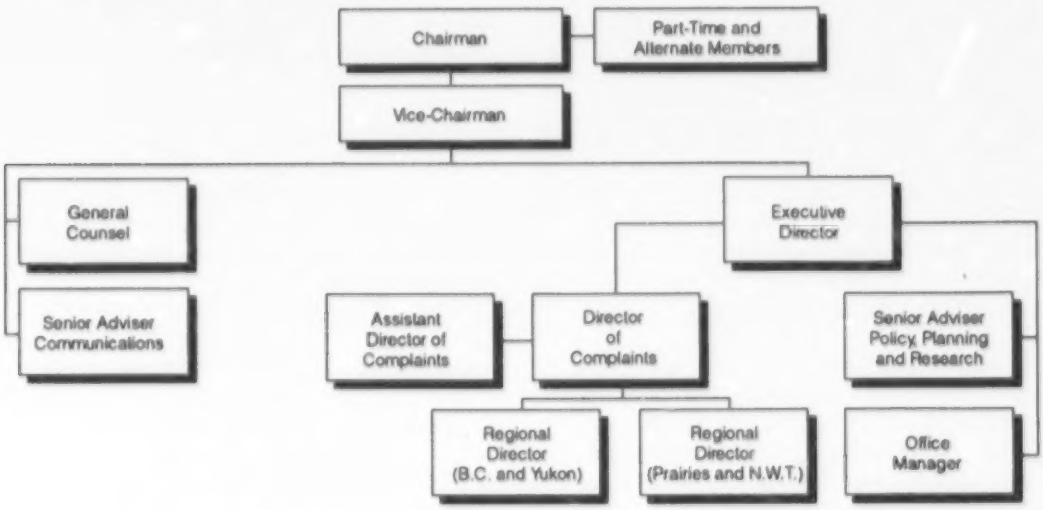

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

Three main factors influence the Commission's work. These factors are the three distinct sets of attitudes and expectations of three principal groups: the general public, the provinces and territories, and the RCMP. Each set is uniquely complex, yet taken together they directly affect the Commission's mission and program delivery.

The Canadian public has demonstrated a growing demand for new approaches to police accountability, in part because of a now generally accepted belief that police action must, in a free and democratic society, be both lawful and humane, and in part because of an increasing awareness of the application of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. At the same time Canadians continue to regard the RCMP as an effective law-enforcement agency. The public expects the Commission to be fair in its handling of complaints against the RCMP, while insisting that the Commission deal with complaints promptly and thoroughly. As a result the Commission is hard-pressed to estimate its future work-load with any certainty.

All provinces and territories, and especially those that contract with the RCMP for policing services, expect that their residents will have easy access to the Commission. During negotiations for future contracts, moreover, the provinces and territories will be sensitive to the way the public is given opportunities to complain about the conduct of members of the RCMP. The Commission must be seen to be an effective means of handling those complaints.

Members of the RCMP and the Force itself are particularly concerned that the Commission operate objectively, with no bias against the police. The RCMP will react negatively to the public complaints process if it sees the Commission as failing to understand law enforcement, or as interfering in internal police business. These concerns are compounded by the statutory process in its present form. The Commission has no express power to mediate between a complainant and the RCMP, and the process can be detailed and legalistic. Consequently members of the Force could feel that the Commission is subjecting them to a lengthy procedure for easily resolvable complaints that they regard as a waste of time.

E. Program Performance Information

The RCMP Public Complaints Commission has a two-fold goal: to give the public an opportunity to make complaints, and to examine those complaints independently and impartially. In these early years it is important that we establish a track record of accessibility and credibility.

First, accessibility hinges on the public's awareness of the Commission, which is readily measured by the volume of complaints handled. An indicator of this increasing awareness is the absolute increase in the number of complaints the Commission received since it became operational: 143 in its first six months of operation after Part VII was declared in force on 30 September 1988, 748 in 1989-90, and a projected 900 in 1990-91.

Second, and more significantly, acceptance of the Commission has grown. An indicator of this growth is the increase in the proportion of the total complaints that are lodged with the Commission, rather than with the RCMP or with the provincial authorities. In 1988-89, 143 complaints were received, or 13% of the 1081 complaints made under Part VII of the *Royal Canadian Mounted Police Act* during the six-month period the Commission was in operation. In 1989-90, 748 complaints were received, or 33% of the 2253 complaints made under

Part VII. Estimates are that the Commission will receive approximately 900 complaints in 1990-91, or about 38% of a projected total of 2400 Part VII complaints. Because this increase is measured in comparison to other avenues open to the public, it may also be an indicator of the Commission's growing credibility.

1. Number of Complaints

Figure 4 illustrates the number of complaints handled by the Commission for the first two and one-half years of its operation from 30 September 1988 to 31 March 1990, with forecast numbers to the end of fiscal 1990-91 and fiscal 1991-92.

Figure 4: Actual and Forecast Number of Complaints, 30 September 1988 to 31 March 1992

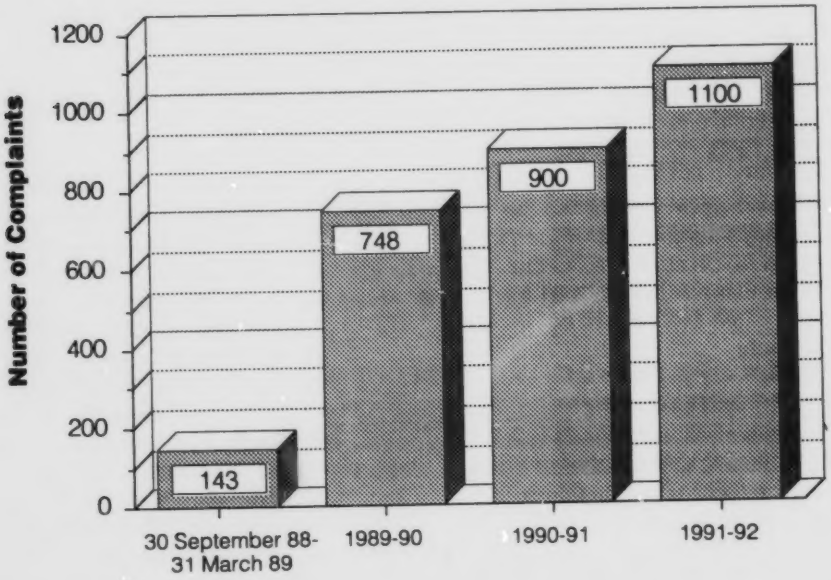

2. Plans for 1991-92

- A study will be undertaken of the Commission's efficiency and effectiveness, to determine how the processing of complaints can be further streamlined, and to reduce the extensive documentation now required for each case. As a base document for planning we will also publish our mission statement.
- The Commission will target its communications strategy to more specific groups, beginning with the publication and wide distribution of information pamphlets in the Inuktitut and Cree languages. There are also plans to continue the public information program explaining mandate, role and responsibilities both to the members of the RCMP and to the general public.

- The Commission will open a regional office in Halifax to serve the Atlantic provinces. The citizens of the Atlantic region, like those in the Pacific and Prairie regions, should be able to make their complaints to the Commission within their own region. The Commission's experience with the British Columbia and Yukon office in Vancouver has shown that investigations can be carried out more efficiently by reducing the travel time of investigators, and by allowing for increased communications with the local RCMP. The same results are expected from the opening of the Prairies and Northwest Territories regional office in Edmonton in August 1990.

- The Commission will publish the Chairman's third *Annual Report* for 1990-91, to be submitted to the Solicitor General in mid-1991 for tabling in the two Houses of Parliament.

- Members and staff of the Commission will continue to visit RCMP units to discuss the complaints process with Force members of all ranks.

- The Commission will hold the fourth annual meeting of its members at the end of 1991.

- The Commission will develop a research plan designed to support improvements in the processing and handling of complaints.

3. Performance for 1990-91

The process of receiving, investigating and reviewing complaints is a continuing one. It involves several variables that can cause it to extend over several weeks or many months. Thus these results forecast for the current year may be linked to resources from both 1990-91 and the previous year.

- The Commission expects to receive about 900 complaints during the year, an increase of approximately 16% over the previous year. We will have received about 170 requests for review, and will complete about 85 by the end of the year.

- The Chairman has initiated three public hearings this year.

- Of the six hearings announced in 1989-90, two hearings have been completed and the interim reports of the panel have been made public. The other hearings are continuing.

- The Commission has finished linking the Ottawa head office and both regional offices by a wide-area computer network. We expect that the electronic mail and document-transfer capabilities of the network will help us to reduce the time now required to process complaints.

- The first phase of our communications strategy has been completed with the publication and extensive distribution of an information brochure in both official languages, and by establishing liaison with provincial administration-of-justice authorities, and RCMP headquarters and divisions.

- The Commission released the Chairman's *Annual Report: 1989-90* containing information about the activities, findings and recommendations of the Chairman and Commission. The report also included extensive analysis of several topics of pressing concern: problems arising in the application of the *Privacy Act*, jurisdictional

questions, policy issues, and some problems posed by the wording of the *Royal Canadian Mounted Police Act*.

- In co-operation with the British Columbia Police Commission, the Commission organized a joint seminar in Vancouver on 29 November 1990. The seminar was attended by members of the RCMP stationed in B.C., Commission members, and representatives from other organizations concerned with law enforcement, such as the B.C. Civil Liberties Association.

- Three research projects have been completed and are being prepared for publication: one on the use of force by law-enforcement officers, one on civilian oversight of law enforcement, and a new one on the availability of legal aid in the provinces and territories.

4. Performance for 1989-90

The Commission became operational on 30 September 1988; fiscal 1989-90 was its first full year of work.

- The Commission received 748 complaints, or 33% of all complaints made against the RCMP under Part VII of the *Royal Canadian Mounted Police Act*. The other complaints were sent either to the RCMP directly or to the provincial authorities.

- The Chairman instituted six public hearings.

- We began work on an automated information system at the Commission's new headquarters in Ottawa, a system intended to link the existing and proposed regional offices with each other and the head office.

- The Commission developed a communications strategy plan, and prepared a draft Registrar's manual for Commission hearings and draft rules of practice.

- The Commission opened its British Columbia and Yukon regional office in Vancouver in May 1989.

- The Commission released the Chairman's first *Annual Report* for 1988-89, which included an analysis of the complaints process and seven legal and operational issues encountered by the Commission in its first six months of operation from 30 September 1988 to 31 March 1989.

- The Commission organized a seminar in Ottawa attended by members of the legal, academic and police communities, centering on recent legislative developments and police conduct. Commission staff attended several professional seminars and conferences related to law enforcement, and visited several RCMP divisions to exchange views on the complaints process.

- The Commission started research projects on the concept of excessive force and the external oversight of law enforcement.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 5: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	**Estimates 1991-92**	Forecast 1990-91	Actual 1989-90
Personnel			
Salaries and wages	**1,571**	1,506	1,243
Other personnel	**244**	233	160
	1,815	1,739	1,403
Goods and Services			
Transportation and communications	**710**	750	233
Information	**83**	83	117
Professional and special services	**881**	881	864
Rentals	**53**	53	22
Purchased repair and upkeep	**85**	85	36
Utilities, materials and supplies	**195**	195	93
	2,007	2,047	1,365
Total Operating	**3,822**	3,786	2,768
Capital	**80**	80	244
Total Expenditures	**3,902**	3,866	3,012

2. Personnel Requirements

Figure 6: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Actual 89-90	Current salary range	1990-91 Average salary provision
Management	**3**	3	2	61,500–132,700	81,300
Scientific and Professional	**1**	1	1	21,000–120,100	—
Administrative and Foreign Service					
Administrative Services	**2**	1	1	17,470–72,817	36,958
Program Administration	**10**	10	3	17,470–72,817	55,798
Information Services	**1**	1	1	17,329–65,839	—
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	**3**	3	1	16,504–40,509	27,161
Secretarial, Stenographic and Typing	**6**	7	6	16,356–40,768	32,023
	26	26	15		

	Other Person-Years*				
	Estimates 91-92	Forecast 90-91	Actual 89-90	Current salary range	1990-91 Average salary provision
Other	**2**	2	2	44,300–165,500	112,95

* **Person-Years** – refers to the employment of one person for one full year or the equivalent (for example, the employment of three people for four months each). A person-year may consist of regular-time personnel (whether in Canada or abroad), and other types of employees, including continuing, non-continuing, full-time, part-time, seasonal, term and casual employees.

Controlled person-years are those subject to the control of the Treasury Board. With some exceptions, the Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the *Public Service Staff Relations Act*. The Treasury Board does not control person-years related to Minsters' staff appointed under section 39 of the *Public Service Employment Act* and all Order-in-Council appointments. The person-years of some departments and agencies may also be excluded from Treasury Board control. Part II of the Estimates refers to controlled person-years as "authorized" person-years.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, to support the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary-range column shows the salary ranges by occupational group at 7 November 1990. The average salary column reflects the estimated base salary costs (including allowances for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay) divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted and statutory authorities. Figure 6 provides details of other cost items that need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 7: Net Cost of the Program for 1991-92

(thousands of dollars)	Main Estimates 1991-92	Add Other Costs*	Estimated Net Program Cost **1991-92**	1990-91
RCMP Public Complaints Commission	3,902	294	**4,196**	4,160

* Other costs include the following:

	($000)
• Services provided by Public Works Canada	248
• Services provided by Treasury Board	46

3. Index

A
Annual Report, 8
  1988-89, 7, 13
  1989-90, 12
  1990-91, 6, 12
Authorities, 4, 5

B
Background, 8-9
Benefit plans, employee, 4, 5
British Columbia Civil Liberties Association, 13
British Columbia Police Commission, 13

C
Canadian Charter of Rights and Freedoms, 10
Capital expenditures, 5, 14
Communications, 6, 7, 11, 12, 13, 14
Complaints, number of, 10, 11, 12, 13
Complaints, review of, 8, 12

E
Estimates, 2
  1989-90, 7
  1990-91, 4
  1991-92, 4, 5, 6, 14, 15, 16
External factors, 10

F
Financial Administration Act, 8
Financial performance, 7
Financial requirements, 4, 6, 14

G
Goods and services, 14

H
Hearings, public, 7, 8, 12, 13
Highlights
  1989-90, 7
  1991-92, 6

M
Mandate, 8

N
Native languages, 6, 11
Net cost, 16

O
Operating expenditures, 5, 14

P
Performance information, 7, 10-11, 12-13
Person-years, 5, 6, 7, 15
Personnel requirements, 14, 15
Planning perspective, 10
Preface, 2
Privacy Act, 13
Professional and special services, 14
Program
  activity, 5, 9
  description, 9
  expenditures, 4, 5
  objective, 8
  organization, 9
  overview, 6
Provinces, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13
Public Accounts, 2, 5
Public Service Employment Act, 8, 15
Public Service Staff Relations Act, 15
Public Works Canada, 16

R
Regional offices, 6, 7, 9, 12, 13
Rentals, 14
Repair and upkeep, 14
Reports, 8, 12
Research
  plan, 12
  projects, 7, 13
Royal Canadian Mounted Police Act, 8, 10, 13

S
Salaries and wages, 14, 15
Solicitor General, 8

T
Territories, 6, 8, 9, 10, 13
Transportation, 6, 14
Treasury Board, 6, 7, 15, 16

U
Utilities, materials and supplies, 14

V
Vote 40, 4, 5

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1991

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1992-III-84
ISBN 0-660-56357-6

Budget des dépenses 1991-1992

Partie III

Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale du Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses comporte une gamme de renseignements pouvant répondre aux différents besoins du lecteur.

Ce plan se divise en deux sections. La section I donne un aperçu et une description du Programme et des données de base, et présente les objectifs en matière de planification et la perspective dans laquelle ils s'inscrivent. Elle fournit des données sur le rendement à l'appui des ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur le coût du Programme et les ressources qu'il nécessite, et des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser tirées de la partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Le présent document est conçu pour faciliter l'accès à certains renseignements. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des renseignements additionnels sur les postes qui l'intéressent plus particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 4
B. Utilisation des autorisations en 1989-1990 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1991-1992 6
   1. Points saillants 6
   2. Sommaire des besoins financiers 6
B. Rendement récent 7
   1. Points saillants 7
   2. Examen des résultats financiers 7
C. Contexte 8
   1. Introduction 8
   2. Mandat 8
   3. Objectif du Programme 8
   4. Description du Programme 8
   5. Organisation du Programme aux fins de la prestation 9
D. Perspective de planification 10
   1. Facteurs externes influant sur le Programme 10
E. Données sur le rendement du Programme 10
   1. Nombre de plaintes 11
   2. Plans pour 1991-1992 11
   3. Rendement en 1990-1991 12
   4. Rendement en 1989-1990 13

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme 15
   1. Besoins financiers par poste 15
   2. Besoins en personnel 16
   3. Coût net du Programme 17
B. Index 18

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1991-1992 — Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		**Budget principal 1991-1992**	Budget principal 1990-1991
	Commission des plaintes du public contre la GRC		
40	Dépenses du Programme	**3 658**	3 633
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**244**	233
	Total pour l'organisme	**3 902**	3 866

Crédits — Libellé et sommes demandées

Crédits (en dollars)		**Budget principal 1991-1992**
	Commission des plaintes du public contre la GRC	
40	Commission des plaintes du public contre la GRC Dépenses du Programme	**3 658 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal pour 1991-1992				
	Années-personnes autorisées*	Exercice financier			Budget principal 1990-1991
		Fonctionnement	Dépenses en capital	**Total**	
Commission des plaintes du public contre la GRC	26	3 822	80	**3 902**	3 866
Années-personnes autorisées en 1990-1991	26				

* Voir le tableau 6, page 16, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

B. Utilisation des autorisations en 1989-1990 — Volume II des Comptes publics

Crédits (en dollars)		Budget principal	Total disponible pour fins d'utilisation	**Utilisation effective**
	Commission des plaintes du public contre la GRC			
40	Dépenses du Programme	2 876 000	2 876 000	**2 854 000**
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	160 000	160 000	**160 000**
	Total pour le Programme — Exercice financier	3 036 000	3 036 000	**3 014 000**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1991-1992

1. Points saillants

La Commission des plaintes du public contre la GRC, qui a été établie en 1988, est chargée, au nom du public, d'examiner objectivement les plaintes portant sur la conduite de la GRC et de ses membres.

La Commission s'est fixé six principales activités en 1991-1992 :

- trouver une solution plus rapide aux plaintes en simplifiant la procédure et en réduisant la paperasserie;
- améliorer les communications avec le public et publier des fascicules en langues autochtones;
- ouvrir un nouveau bureau régional pour desservir les provinces de l'Atlantique;
- publier le troisième *Rapport annuel* du président pour 1990-1991;
- améliorer les relations avec la GRC;
- poursuivre les démarches engagées pour multiplier les contacts et améliorer la coopération avec les autorités provinciales chargées de l'administration de la justice.

Voir les pages 11 et 12 pour de plus amples renseignements sur ces projets.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers pour 1991-1992

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévisions 1990-1991	Écart
Poursuite du travail de la Commission des plaintes du public contre la GRC	**3 902**	3,866	36
Années-personnes* :			
Contrôlées par le Conseil du Trésor	**26**	26	—
Autres	**2**	2	—
	28	28	—

* Voir le tableau 6, page 16, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de l'écart dans les besoins financiers : L'écart représente une augmentation de moins de 1 % par rapport à 1990-1991. Il comprend une réduction au poste Transport et communications. La Commission a obtenu cette réduction grâce à l'ouverture du bureau régional des provinces des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest, à Edmonton.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Les activités marquantes de la Commission en 1989-1990 ont été les suivantes :

- annonce de la décision de tenir six audiences publiques;
- élaboration de règles provisoires de procédure pour la tenue des audiences;
- mise au point d'un système d'information automatisé pour dépister les plaintes;
- mise au point d'un plan de communications;
- ouverture d'un premier bureau régional à Vancouver, en mai 1989, pour desservir la Colombie-Britannique et le Yukon;
- présentation du premier *Rapport annuel* du président pour 1988-1989 aux fins de dépôt devant les deux chambres du Parlement;
- tenue d'un colloque, en novembre 1989, auquel ont assisté les représentants des commissions de police provinciales et d'autres organismes;
- tenue de la deuxième réunion annuelle des membres de la Commission à Ottawa;
- début de la recherche sur l'utilisation de la force par les agents de police et contre les agents de police, et amorce d'une comparaison de la surveillance en matière d'application de la loi partout au Canada.

Voir les pages 13 et 14 pour de plus amples renseignements sur ces points saillants.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1989-1990

(en milliers de dollars)	1989-1990		
	Réels	Budget principal	**Écart**
Total pour le Programme	3 012	3 036	**(24)**
Années-personnes* :			
Contrôlées par le Conseil du Trésor	15	18	**(3)**
Autres	2	2	**—**
	17	20	**(3)**

* Voir le tableau 6, page 16, pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

C. Contexte

1. Introduction

La Commission des plaintes du public contre la GRC est un tribunal administratif indépendant. Elle est chargée d'examiner les plaintes du public, de faire enquête, de convoquer des audiences publiques auxquelles siègent des membres de la Commission et de préparer, à l'intention du commissaire de la GRC et du Solliciteur général du Canada, des rapports faisant état de ses conclusions et de ses recommandations.

Les provinces et les territoires desservis par la GRC dans le cadre d'ententes contractuelles comptent un représentant, chacune et chacun, au sein de la Commission. On doit consulter le ministre provincial ou territorial chargé des services policiers, dans son champ de compétence, avant de nommer ce représentant appelé à faire partie de la Commission. Aucun membre de la GRC ne peut siéger au sein de cet organisme.

La Commission tient le grand public au courant de son rôle et du travail qu'elle accomplit en distribuant des brochures, en faisant connaître son service téléphonique interurbain gratuit, en publiant des rapports et en maintenant des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, au Yukon, dans les provinces des Prairies et dans les Territoires du Nord-Ouest. Son *Rapport annuel* renferme des renseignements détaillés sur ses activités, ses conclusions et ses recommandations et celles du président. Ce rapport est déposé devant les deux chambres du Parlement et mis à la disposition du public.

2. Mandat

La Commission des plaintes du public contre la GRC a été établie aux termes des amendements apportés à la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* en 1986. La partie VI de cette loi régit les conditions de la nomination du président, du vice-président et des membres de cette Commission. Elle fait également obligation à la Commission d'arrêter des règlements et de produire un rapport annuel dans le cadre de ses obligations et de ses fonctions. La partie VII de cette Loi fixe le cadre des activités de la Commission en matière de réception, d'examen et d'enquête relativement aux plaintes touchant à la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leur charge ou de leurs fonctions.

Conformément au décret du conseil C.P. 1986-2904, la Commission est considérée comme un ministère au sens et aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*.

3. Objectif du Programme

La Commission offre au public la possibilité de porter plainte sur la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions et, en tant qu'organisme externe, elle est en mesure d'examiner les plaintes du public de façon indépendante et impartiale.

4. Description du Programme

La Commission des plaintes du public contre la GRC est un organisme indépendant et impartial qui reçoit et étudie les plaintes dont il est saisi. Elle peut effectuer des enquêtes, tenir des audiences publiques, convoquer des témoins, faire prêter serment, admettre les preuves qu'elle juge recevables, tirer des conclusions et faire des recommandations.

Le président de cette Commission peut également déposer des plaintes lorsqu'il juge qu'il y a matière à le faire et, dans l'intérêt public, il peut enquêter sur des

plaintes même si ces plaintes ont déjà fait l'objet d'une enquête, d'un rapport ou d'autres mesures de la part de la GRC. Le président présente au Solliciteur général le *Rapport annuel* faisant état des activités, des conclusions et des recommandations de la Commission, rapport que ce dernier dépose devant les deux chambres du Parlement.

5. Organisation du Programme aux fins de la prestation

Structure organisationnelle : La Commission est composée d'un président et d'un vice-président à temps plein, de membres à temps partiel représentant chaque province et chaque territoire contractant et de trois autres membres ou moins à temps partiel. Ces membres sont tous nommés par décret du gouverneur en conseil. Chaque membre à temps partiel peut avoir un suppléant nommé de la même manière. La principale fonction des membres de cette Commission est de diriger les audiences auxquelles ils ont été affectés par le président.

Le président dirige la Commission; il peut déléguer au vice-président les pouvoirs, les tâches et les fonctions qui lui ont été dévolus.

Le tableau 3 montre l'organigramme de la Commission et de ses deux bureaux régionaux. Chaque bureau régional est doté d'un directeur, d'agents des plaintes et d'un personnel de soutien.

Structure par activité : La Commission exerce une activité qui est identique au Programme. Cette activité comporte trois fonctions principales : le traitement des plaintes, l'information du public et l'administration.

Tableau 3 : Structure organisationnelle, 1er janvier 1991

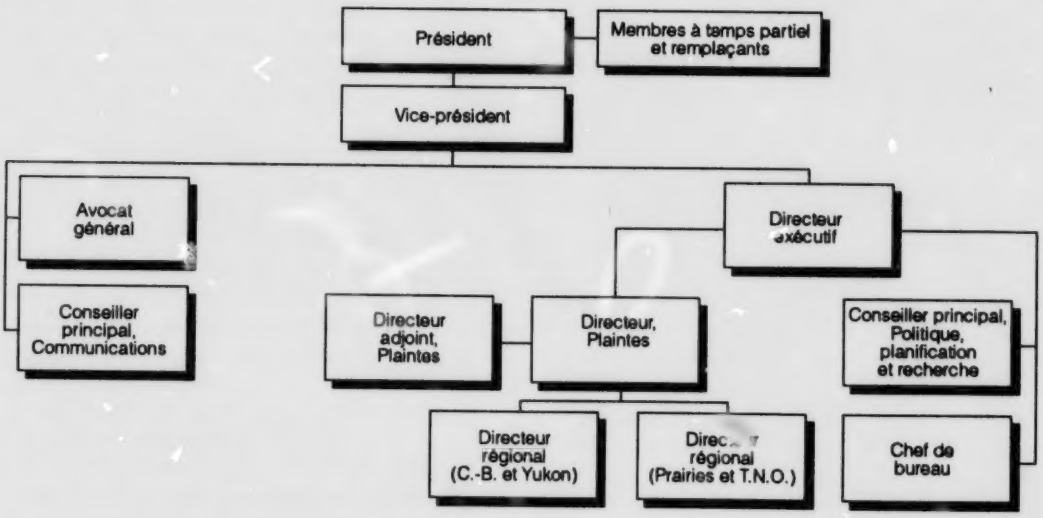

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes influant sur le Programme

Trois grands facteurs influencent les travaux de la Commission. Il s'agit de l'attitude et des attentes des trois principaux groupes d'intéressés : le grand public, les provinces et les territoires, et la GRC. Malgré leur différence, elles n'en influent pas moins directement sur la tâche de la Commission et sur la prestation du Programme.

On a constaté que le public canadien demandait de plus en plus de comptes à ses corps policiers, en partie parce que l'on croit généralement de nos jours que dans une société démocratique et libre, l'action policière doit être à la fois légale et humaine et parce que les gens sont de plus en plus sensibilisés à l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cependant, les Canadiens continuent de considérer la GRC comme un corps policier efficace. Ils veulent que la Commission se montre équitable lorsqu'elle s'occupe des plaintes qui sont portées contre ce service policier tout en l'incitant à faire preuve de diligence et de rigueur. Devant de telles pressions, la Commission a du mal à prévoir avec certitude ce que sera sa tâche.

Toutes les provinces et tous les territoires, mais surtout ceux qui ont conclu des ententes contractuelles avec la GRC, souhaitent que leurs administrés aient un accès facile à la Commission. Il ne faut pas oublier, non plus, qu'au cours des négociations en vue de la conclusion d'ententes futures sur ce chapitre, les provinces et les territoires suivront de près les travaux de la Commission pour s'assurer qu'on laisse au public la possibilité de se plaindre de la conduite des membres de la GRC. La Commission doit être perçue comme un organisme capable de traiter ces plaintes.

La GRC et ses membres souhaitent surtout que la Commission procède avec objectivité, sans parti pris contre eux. La GRC réagira négativement au processus d'examen des plaintes venant du public si elle considère que la Commission ne comprend pas le travail des policiers ou qu'elle s'immisce dans ses affaires internes. Le cadre juridique actuel de la Commission complique encore ces rapports. En effet, la Commission n'est pas expressément habilitée à faire fonction de médiateur entre le plaignant et la GRC, et le traitement des plaintes peut s'avérer compliqué et contraignant. Par conséquent, les membres de la GRC pourraient s'imaginer que la Commission leur fait perdre leur temps, les obligeant à suivre une procédure laborieuse pour traiter de problèmes qui pourraient être facilement résolus, à leur avis.

E. Données sur le rendement du Programme

La Commission des plaintes du public contre la GRC a un double mandat : permettre au public de déposer des plaintes et examiner ces plaintes de façon indépendante et impartiale. Il est important qu'au cours de ces premières années, elle établisse un dossier complet des questions d'accessibilité et de crédit.

D'une part, l'accessibilité est fonction de la connaissance que le public a de la Commission, et cette connaissance est mesurable par le volume de plaintes traitées. Un indicateur de cette connaissance accrue de la part du public est l'augmentation absolue du nombre de plaintes déposées à la Commission depuis qu'elle existe : 143 au cours de ses six premiers mois d'activité après l'entrée en vigueur de la partie VII de la Loi, le 30 septembre 1988, 748 en 1989-1990 et possiblement 900 à la fin de l'exercice de 1990-1991.

D'autre part, ce qui est encore plus significatif, la Commission est de mieux en mieux acceptée, comme le montre l'augmentation de la proportion des plaintes

déposées auprès de la Commission au lieu de la GRC ou des autorités provinciales. En 1988-1989, la Commission a reçu 143 plaintes, soit 13 % des 1 081 plaintes déposées aux termes de la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* pendant ses six mois d'activité. Pendant l'exercice de 1989-1990, il y a eu 748 plaintes, soit 33 % des 2 253 plaintes déposées aux termes de la partie VII. La Commission s'attend à recevoir environ 900 plaintes en 1990-1991 ou environ 38 % du total prévu des 2 400 plaintes qui seront déposées aux termes de la partie VII de cette même loi. Étant donné que cette augmentation est comparée aux autres moyens offerts au public, il se peut également que ces données indiquent que la Commission jouit d'un crédit de plus en plus grand.

1. Nombre de plaintes

Le tableau 4 indique les plaintes traitées par la Commission pendant les deux premières années et demie de ses activités, soit du 30 septembre 1988 au 31 mars 1990, et le nombre prévu à la fin des exercices de 1990-1991 et de 1991-1992.

Tableau 4 : Nombre réel et prévu des plaintes, du 30 septembre 1988 au 31 mars 1992

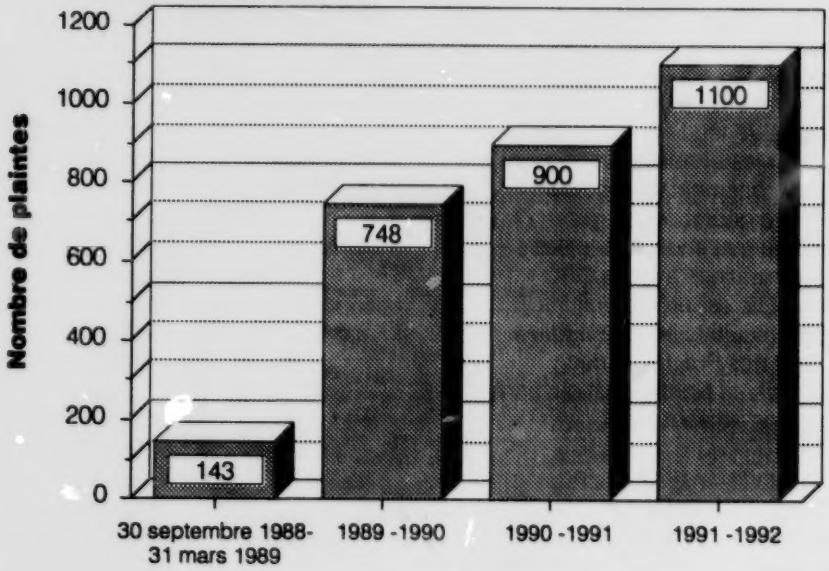

2. Plans pour 1991-1992

- Une étude sur l'efficacité de la Commission sera entreprise pour savoir dans quelle mesure le traitement des plaintes peut être mieux canalisé et comment réduire le volume énorme de la documentation nécessaire pour étayer chaque cas. Comme document de base en matière de planification, la Commission publiera également un énoncé sur son mandat.

- La Commission ciblera son plan de communications en commençant par la publication et la diffusion de dépliants en inuktitut et en cri. Elle compte également poursuivre son programme d'information du public dont le but est d'expliquer son mandat, son rôle et ses responsabilités à la fois vis-à-vis des membres de la GRC et du grand public.

- La Commission ouvrira un troisième bureau régional à Halifax pour desservir les provinces de l'Atlantique. Les citoyens de cette région comme ceux des régions du Pacifique et des Prairies devraient être en mesure de déposer des plaintes auprès de la Commission dans leur région respective. La Commission a constaté, d'après l'expérience acquise au bureau de la Colombie-Britannique et du Yukon, à Vancouver, qu'on peut effectuer les enquêtes beaucoup plus efficacement en réduisant le temps de déplacement des enquêteurs et en favorisant les communications avec la GRC locale. Elle espère obtenir les mêmes résultats avec le bureau régional des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest ouvert à Edmonton en août 1990.

- La Commission publiera le troisième *Rapport annuel* du président pour l'exercice de 1990-1991. Ce rapport doit être soumis au Solliciteur général vers la fin de 1991 et déposé devant les deux chambres du Parlement.

- Les membres et le personnel de la Commission continueront de visiter les services de la GRC pour discuter avec tous ses membres, à tous les échelons, du traitement des plaintes.

- Les membres de la Commission tiendront leur quatrième réunion annuelle à la fin de 1991.

- La Commission mettra au point un plan de recherche susceptible d'améliorer l'examen et le traitement des plaintes.

3. Rendement en 1990-1991

La réception, l'examen et la révision des plaintes est une procédure continue comportant plusieurs variables qui peuvent en prolonger le déroulement sur plusieurs semaines ou plusieurs mois. Par conséquent, les prévisions sur les résultats obtenus au cours de l'année courante peuvent dépendre des ressources disponibles au cours de l'exercice de 1990-1991 et pendant l'année précédente.

- La Commission prévoit qu'elle recevra environ 900 plaintes au cours de l'année, soit une hausse d'environ 16 % par rapport à l'année précédente. À la fin de l'année, elle aura reçu environ 170 demandes d'examen et aura terminé environ 85 examens.

- Le président a convoqué trois audiences publiques.

- Des six audiences annoncées en 1989-1990, deux sont terminées et les rapports provisoires du groupe ont été rendus publics. Les autres audiences se poursuivent.

- La Commission a relié maintenant le bureau central d'Ottawa et les deux bureaux régionaux au moyen d'un vaste réseau informatique. Nous espérons que les dispositifs de transmission électronique du courrier et des documents de ce réseau nous permettront de réduire le temps que nous prenons actuellement pour traiter les plaintes.

- La Commission a terminé la première phase de son plan de communications en publiant et en diffusant partout des brochures dans les deux langues officielles et en établissant des liens avec les autorités chargées de l'administration de la justice et avec le quartier général et les directions de la GRC.

- Elle a fait paraître le *Rapport annuel* du président de 1989-1990 qui renferme des renseignements sur ses activités, ses conclusions et ses recommandations. Ce rapport comprend également une analyse complète de plusieurs sujets pressants, à savoir les problèmes découlant de l'application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, sur les questions de compétence, de politique et sur certains problèmes que pose la formulation de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*.

- En collaboration avec la Commission de police de la Colombie-Britannique, la Commission a organisé un colloque à Vancouver le 29 novembre 1990. Y ont assisté les membres de la GRC en poste en Colombie-Britannique, les membres de la Commission et les représentants d'autres organismes qui s'intéressent à l'application de la loi comme l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique.

- Trois projets de recherche ont été réalisés et sont en voie de publication, le premier portant sur l'utilisation de la force par les agents de la loi, le deuxième sur la surveillance civile dans le domaine de l'application de la loi, le troisième, un nouveau projet de recherches sur la disponibilité des services d'aide juridique dans les provinces et les territoires.

4. Rendement en 1989-1990

La Commission est devenue opérationnelle le 30 septembre 1988, et l'exercice de 1989-1990 représentait sa première année complète d'activité.

- La Commission a reçu 748 plaintes, soit 33 % de toutes celles portées contre la GRC aux termes de la partie VII de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*. Les autres plaintes ont été adressées directement à la GRC ou transmises aux autorités provinciales.

- Le président a institué six audiences publiques.

- Nous avons entrepris l'installation d'un système d'information automatisé au nouveau bureau central de la Commission, à Ottawa, système qui le reliera aux bureaux régionaux actuels et futurs.

- La Commission a mis au point un plan des communications stratégiques et a préparé un manuel du greffier pour ses audiences et des règlements de procédure provisoires.

- La Commission a ouvert son bureau régional de la Colombie-Britannique et du Yukon, à Vancouver, en mai 1989.

- La Commission a fait paraître le premier *Rapport annuel* sur la procédure de traitement des plaintes et sept questions d'ordre juridique et opérationnel auxquelles elle s'est heurtée au cours de ses

six premiers mois d'activité, soit du 30 septembre 1988 au 31 mars 1989.

- La Commission a organisé, à Ottawa, un colloque auquel ont participé des membres des milieux juridique, universitaire et policier, et dont les travaux ont porté sur les nouveautés législatives et la conduite des policiers. Le personnel de la Commission a assisté à plusieurs colloques et conférences de professionnels qui ont traité de l'application de la loi et a visité plusieurs directions de la GRC pour échanger des vues sur la procédure de traitement des plaintes.

- La Commission a entrepris des projets de recherche sur l'utilisation excessive de la force et sur la surveillance de l'application de la loi par des organismes externes.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par poste

Tableau 5 : Détail des besoins financiers par poste

(en milliers de dollars)	**Budget des dépenses 1991-1992**	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990
Personnel			
Traitements et salaires	**1 571**	1 506	1 243
Autres frais concernant le personnel	**244**	233	160
	1 815	1 739	1 403
Biens et services			
Transport et communications	**710**	750	233
Information	**83**	83	117
Services professionnels et spéciaux	**881**	881	864
Location	**53**	53	22
Achat de services et réparations	**85**	85	36
Services publics, fournitures et approvisionnements	**195**	195	93
	2 007	2 047	1 365
Total des dépenses de fonctionnement	**3 822**	3 786	2 768
Capital	**80**	80	244
Total des dépenses	**3 902**	3 866	3 012

2. Besoins en personnel

Tableau 6 : Détail des besoins en personnel

Catégories	Années-personnes* contrôlées par le Conseil du Trésor			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990		
Gestion	**3**	3	2	61 500 — 132 700	81 300
Scientifique et professionnelle	**1**	1	1	21 000 — 120 100	—
Administration et services extérieurs					
Services administratifs	**2**	1	1	17 470 — 72 817	36 958
Administration des programmes	**10**	10	3	17 470 — 72 817	55 798
Services d'information	**1**	1	1	17 329 — 65 839	—
Soutien administratif					
Administration et réglementation	**3**	3	1	16 504 — 40 509	27 161
Secrétariat, sténographie et dactylographie	**6**	7	6	16 356 — 40 768	32 023
	26	26	15		

	Autres années-personnes*			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1990-1991
	Budget des dépenses 1991-1992	Prévu 1990-1991	Réel 1989-1990		
Autres	**2**	2	2	44 300 — 165 500	112 950

* **Années-personnes** – L'expression année-personne désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les années-personnes contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes concernant le personnel des ministres nommé aux termes de l'article 39 de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* et toutes les nominations faites par décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être exemptées du contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont décrites comme années-personnes « autorisées ».

Les **autres années-personnes** ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor, mais figurent à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif montrant les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel en date du 7 novembre 1990. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique le coût estimatif de base des salaires, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisée par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison moyenne entre les années.

3. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses imputées aux autorisations votées et législatives. On trouvera, au tableau 6, des détails sur les autres postes de dépense dont il faut tenir compte pour calculer le coût estimatif total du Programme.

Tableau 7 : Coût net du Programme pour 1991-1992

(en milliers de dollars)	Budget principal 1991-1992	Plus autres dépenses*	Coût net estimatif du Programme **1991-1992**	1990-1991
Commission des plaintes du public contre la GRC	3 902	294	**4 196**	4 160

* Les autres dépenses comprennent :

	(000 $)
• les services fournis par Travaux publics Canada	248
• les services fournis par le Conseil du Trésor	46

B. Index

A
Années-personnes, 5, 6, 7, 16
Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique, 13
Audiences publiques, 7, 8, 12, 13
Autorisations, 4, 5
Avantages sociaux, employés, 4

B
Besoins en personnel, 15, 16
Besoins financiers, 4, 6, 15
Biens et services, 15
Budget des dépenses, 2
  1989-1990, 7
  1990-1991, 4
  1991-1992, 4, 5, 6, 15, 16
Bureaux régionaux, 6, 7, 9, 12, 13

C
Charte canadienne des droits et libertés, 10
Commission de police de la Colombie-Britannique, 13
Communications, 6, 7, 11, 12, 13, 15
Comptes publics, 2, 5
Conseil du Trésor, 6, 7, 16, 17
Contexte, 8, 9
Coût net, 17
Crédits 40, 4, 5

D
Dépense en capital, 5, 15
Dépenses de fonctionnement, 5, 15
Données sur le rendement, 7, 10, 11, 12, 13

F
Facteurs externes, 10

L
Langues autochtones, 6, 11
Location, 15
Loi sur la gestion des finances publiques, 8
Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, 8, 10, 13
Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, 8, 16
Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, 16
Loi sur la protection des renseignements personnels, 13

M
Mandat, 8

P
Perspective de planification, 10
Plaintes, nombre de, 10, 11, 12, 13, 14
Plaintes, la révision des, 8, 12
Points saillants
  1989-1990, 7
  1991-1992, 6
Préface, 2
Programme
  activité, 5, 9
  description, 9
  dépenses, 4, 5
  objectif, 8
  organisation, 9
  aperçu, 6
Provinces, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13

R
Rapport annuel, 8
  1988-1989, 7, 13
  1989-1990, 12
  1990-1991, 6, 12
Rapports, 8, 12
Recherche
  plan, 12
  projets, 7, 14
Résultats financiers, 7

S
Service et réparation, 15
Services publics, fournitures et approvisionnements, 15
Services professionnels et spéciaux, 15
Solliciteur général, 8

T
Territoires, 6, 8, 9, 10, 13
Traitements et salaires, 15, 16
Transport, 6, 15